

POSITION PAPER – INDUSTRIE DU TABAC

Définition & Périmètre

Le tabac est un produit élaboré à partir des feuilles de la plante *Nicotiana tabacum*. Les feuilles, naturellement riches en nicotine, sont séchées et transformées dans le but de les fumer, inhaler, chiquer ou les ingérer.

On définit les entreprises du secteur du tabac comme celles impliquées dans la fabrication, la distribution de produits à base de tabac et pour lesquelles ces activités comptent pour une part significative du chiffre d'affaires. Certaines sont également impliquées dans la culture des feuilles de tabac par l'intégration verticale.

Les producteurs de feuilles de tabac sont définis comme des entreprises impliquées dans la culture des feuilles de tabac et qui ne sont pas intégrées verticalement au sein d'une entreprise de tabac.

Les marchands de feuilles de tabac sont des entreprises impliquées dans le négoce de feuilles de tabac et qui ne sont pas intégrées verticalement au sein d'une entreprise de tabac.

Cette position publique s'applique à l'ensemble des clients du Groupe BNP Paribas dans le monde, y compris ceux de ses filiales, et couvre tous les produits et services financiers fournis aux entreprises exerçant leurs activités dans l'industrie du tabac.

Motivation

La convention cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la lutte anti-tabac (WHO FCTC)¹ reconnaît « *les conséquences sanitaires, sociales, économiques et environnementales dévastatrices au plan mondial de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac* », elle présente des mesures à l'attention des

¹ http://www.who.int/fctc/text_download/fr/



La banque
d'un monde
qui change

gouvernements pour réduire la demande et l'offre de produits à base de tabac (régulation, taxation, pédagogie, entres autres mesures). Cette convention a été ratifiée par 180 pays².

Pour BNP Paribas, les principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance pour les entreprises de l'industrie du tabac sont les suivants :

- Au sein de la production de feuilles de tabac : les mauvaises pratiques de travail et en particulier le travail des enfants et les conditions de travail dangereuses
- Au sein de la fabrication et de la distribution des produits à base de tabac : les problèmes de santé publique³, les risques de contrebande et de corruption, les pratiques publicitaires et marketing controversées.

Attentes

BNP Paribas considère que les entreprises de tabac ont un rôle à jouer pour minimiser les risques liés à la production et à la consommation de tabac et encourage ses clients à conduire leurs activités en conformité avec les meilleures pratiques internationales. BNP Paribas attend de ses clients qu'ils agissent de manière responsable et qu'ils :

- respectent les législations nationales
- soient complètement transparents sur les risques sanitaires associés au tabagisme
- ne ciblent pas les jeunes ou les personnes vulnérables
- ne recourent ni au travail des enfants ni au travail forcé, ce critère s'appliquant plus particulièrement aux producteurs de feuilles de tabac ainsi qu'aux producteurs de feuilles intégrés à une entreprise de tabac.

Les attentes de BNP Paribas à l'égard de ses clients dans l'industrie du tabac sont détaillées ci-dessous.

Envers les producteurs de feuilles de tabac

BNP Paribas exige des producteurs de feuilles de tabac, comme de toute entreprise agricole, qu'ils soient en conformité avec sa politique RSE dédiée au secteur agricole⁴. Cette politique couvre de manière détaillée les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés au secteur. Parmi les critères requis, certains sont spécifiques à l'amont de la chaîne de valeur de l'industrie du tabac, comme par exemple le fait que les entreprises :

- ne recourent pas au travail des enfants ou à la main d'œuvre forcée⁵,
- disposent d'une politique visant à minimiser l'utilisation des pesticides,
- protègent les travailleurs d'une exposition dangereuse à la nicotine,
- respectent le droit des travailleurs à s'organiser en syndicat, et
- n'exercent pas de discrimination à l'égard des travailleurs et des candidats à l'emploi.

² La liste peut être consultée ici : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IX-4&chapter=9&clang=_fr

³ Le tabagisme a été reconnu comme l'une des plus importantes causes de décès évitables dans le monde. Il conduit entre autres à des maladies affectant le cœur, le foie et les poumons, (ex. attaques cardiaques, cancer, hypertension)..

⁴ <https://group.bnpparibas/politiques-financement-investissement>

⁵ Comme défini dans les conventions de l'OIT C138 sur l'âge minimum (1973); C182 sur les pires formes de travail des enfants (1999); C29 sur le travail forcé (1930)



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

Envers les marchands de feuilles de tabac

BNP Paribas exige des marchands de feuilles de tabac, comme de toute entreprise de négoce de matière première agricole, qu'ils soient en conformité avec sa politique RSE dédiée au secteur de l'agriculture⁶.

Envers les entreprises de tabac

BNP Paribas attend des entreprises de tabac qu'elles développent et publient une stratégie de responsabilité sociétale couvrant les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à leur secteur. Les entreprises de tabac sont également encouragées à répondre aux critiques potentielles et aux controverses de manière transparente. De plus, BNP Paribas attend des entreprises de tabac qu'elles suivent les pratiques détaillées ci-dessous :

Concernant les composés addictifs et substances dangereuses

- Limiter le recours aux additifs (incluant conservateurs, aromatisants et agents humectant) étant donné que certains additifs, en particulier les aromatisants, peuvent accroître l'addiction aux produits à base de tabac⁷.

BNP Paribas encourage les entreprises de tabac à développer ou soutenir les programmes de recherche pour limiter la toxicité des produits à base de tabac.

En matière de pratiques marketing et de communication

- Être transparentes sur leurs pratiques marketing :
 - Fournir une information claire aux consommateurs sur les dangers du tabagisme pour la santé (sur leur site internet et sur l'emballage des produits).
 - Rendre publique la liste des ingrédients de leurs produits à base de tabac (additifs, aromatisants, etc.), avec une attention toute particulière aux ingrédients toxiques. BNP Paribas encourage également les entreprises de tabac à déclarer ces informations aux autorités gouvernementales.
- Ne pas cibler les mineurs par leurs pratiques marketing.
- Sensibiliser les jeunes aux dangers du tabagisme et réaliser des campagnes de préventions

Concernant le commerce illégal

- Lutter contre la contrebande, la fabrication illégale, et la contrefaçon de produits à base de tabac.
- Ne pas promouvoir la vente de leurs produits au marché noir.

BNP Paribas encourage ses clients à coopérer avec les autres entreprises de tabac et les agences douanières/gouvernementales pour lutter contre la contrebande, par exemple en améliorant la traçabilité de leurs produits à base de tabac.

⁶ <https://group.bnpparibas/politiques-financement-investissement>

⁷ http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/opinions_layman/tobacco/fr/index.htm



Concernant leurs relations avec les autorités publiques

- Ne pas faire de lobbying ayant pour but de contrecarrer les efforts des autorités publiques en matière de lutte anti-tabac

BNP Paribas demande aux entreprises de tabac américaines qu'elles soient signataires du *Master Settlement Agreement (MSA)*⁸.

Dans leur chaîne d'approvisionnement

- Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection de leurs fournisseurs de feuilles de tabac. Les entreprises de tabac doivent en particulier vérifier et s'assurer que les producteurs :
 - ne recourent pas au travail des enfants ou à de la main d'œuvre forcée⁹,
 - disposent d'une politique visant à minimiser l'utilisation des pesticides,
 - protègent les travailleurs d'une exposition dangereuse à la nicotine,
 - respectent le droit des travailleurs à s'organiser en syndicat, et
 - n'exercent pas de discrimination à l'égard des travailleurs et des candidats à l'emploi.

Ces bonnes pratiques s'imposent également dans leurs propres activités.

BNP Paribas encourage les entreprises de tabac à adhérer à l'initiative *Eliminating Child Labour in Tobacco Growing (ECLT)*¹⁰.

En matière d'expérimentation animale

Les entreprises de tabac devraient s'abstenir de tester les effets des produits à base de tabac sur les animaux. Elles devraient également privilégier les techniques de recherche n'ayant pas recours aux animaux comme les méthodes de chimie analytique ou bien la modélisation informatique.

Mise en œuvre

Les entreprises clientes de BNP Paribas exerçant leurs activités dans l'industrie du tabac seront régulièrement revues et leurs performances seront évaluées à l'aune des recommandations de ce document. BNP Paribas engagera le dialogue avec ses clients pour promouvoir les bonnes pratiques, conformément aux standards internationaux reconnus.

Lorsque des pistes d'amélioration seront identifiées, BNP Paribas suivra de manière régulière les progrès accomplis par ses clients.

⁸ Le MSA est entré en vigueur en 1998. Les entreprises participantes se sont engagées à limiter ou à cesser certaines pratiques marketing concernant le tabac, ainsi qu'à verser, indéfiniment, différents paiements annuels aux Etats dans le but de les dédommager des dépenses médicales pour la prise en charge des personnes atteintes de maladies imputables au tabagisme.

⁹ Comme défini dans les conventions de l'OIT C138 sur l'âge minimum (1973); C182 sur les pires formes de travail des enfants (1999); C29 sur le travail forcé (1930)

¹⁰ <http://www.eclt.org/>

BNP Paribas pourra mettre fin aux relations commerciales avec les clients dont les pratiques auront été considérées comme inacceptables ou n'ayant pas démontré d'amélioration suffisante.

Fin du document



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change